

# CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 7 décembre 2023

## Intervention d'Odile Maurin

### 5.5 Présentation du rapport annuel de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole - Exercice 2022 - DEL-23-0914

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui le rapport de la commission intercommunale d'accessibilité, qui vante l'inclusivité de votre politique.

Là où la représentation des premiers concernés est un puissant levier d'avancée politique, nous sommes hélas dans une métropole qui refuse des moyens de compensation et des aménagements raisonnables à une élue handicapée. Dans une métropole où les élus excluent systématiquement les aveugles et malvoyants de leur communication sur les réseaux, faute de décrire leurs images. Vous vous dites inclusifs, vous faites de grands discours, mais chaque jour, dans la réalité, vous excluez encore et toujours.

Sur la composition de la commission, elle résume finalement assez bien l'idéologie qui sous-tend l'approche du handicap par la métropole. Outre un élu président de la CIA, ainsi que ses collègues, totalement absents des réunions mensuelles de la commission, éclairant ainsi leur implication, on constate que la composition favorise la parole des représentants des organisations gestionnaires qui sont 17 et des 12 organisations professionnelles ou hors champs du handicap, face à la parole de seulement 4 associations réellement représentatives des personnes handicapées, selon les critères de la convention ONU des droits des personnes handicapées. On retrouve le même problème en termes de représentativité avec la CARUT de Tisseo.

Nous tenons néanmoins à saluer la très grande qualité de l'animation du groupe de travail mensuel et l'implication des agents.

Malheureusement pour l'accessibilité de la voirie, le reste des agents, et notamment des directions techniques, appelées à mettre en œuvre la Charte Accessibilité, ne bénéficient au mieux que de sessions de sensibilisation, en lieu et place de véritables formations techniques leur permettant de maîtriser les règles d'accessibilité. Il y a encore trop de projets qui se font sans être vus par le service accessibilité, ou présentés trop tardivement ou, plus grave encore, poursuivis malgré les alertes des agents sur des non-conformités. Ceci amène à un gaspillage d'argent public mais aussi à un espace métropolitain qui reste très inadapté aux PMR car nous relevons quasi quotidiennement des non-conformités sur les aménagements.

Permettez-nous aussi d'exprimer notre colère face à la problématique des travaux sur voirie sur lesquels la métropole ne s'assure pas de la réalisation de cheminements accessibles PMR et sécurisés. Vous êtes pourtant quasi quotidiennement alertés par des militants de 2 pieds 2 roues concernant notamment le secteur Nord de Toulouse, alors qu'un cycliste est déjà mort à cet endroit. Votre seule réponse, une application qui se révèle totalement inaccessible aux déficients visuels alors même qu'il s'agit des personnes les plus en danger à cause de vos carences.

Nous regrettons encore et toujours que la métropole trompe le public sur les montants qu'elle prétend consacrer à l'accessibilité PMR en valorisant dans le bilan de ses travaux 2022 des réalisations de nouveaux espaces qui se seraient faits de toute façon et qui ne relèvent pas directement de l'accessibilité.

Et il est temps, concernant la programmation des futurs travaux, de reprendre le SDAVE réalisé il y a 10 ans, et qui a besoin d'être actualisé au vu de l'évolution de l'urbanisation métropolitaine. Il nous faut réactualiser les priorités à fixer.

Sur l'accessibilité des transports collectifs, vous osez mettre en avant la mise en service du Lineo 10 alors même que l'association Handi-Social, que je préside par ailleurs, a dû saisir le Tribunal Administratif car vous avez trouvé le moyen de dégrader l'accessibilité sur l'avenue de Fronton sans pour autant améliorer la circulation des bus comme vous le prétendez.

Concernant le schéma directeur d'accessibilité programmée des transports qui devait être réalisé à l'échéance de 2019, vous n'osez même plus écrire combien il reste encore en 2022 de point d'arrêts à rendre accessible ! Pour des gens qui ont peur du risque juridique sur les AFNT, je vous trouve bien silencieux sur le risque du non-respect de la réglementation accessibilité, alors que vous n'avez pas non plus été capable de tenir l'échéance de 2015. Et concernant Mobibus, les associations représentatives sont furieuses de la poursuite et de l'aggravation d'un système particulièrement maltraitant qu'aucune personne valide n'accepterait.

Sur la formation des personnels à l'accueil des personnes en situation de handicap, alors que nous avons 5 000 agents métropolitains, vous n'avez trouvé le moyen d'en former que 1 100 depuis 2015.

Sur le bâti métropolitain, il n'y a que 44 ERP accessibles sur 79, soit 56%, et nous doutons fortement que vous vous soyez donné réellement les moyens de respecter l'échéance de 2025, sachant que vous avez réussi à tromper la Préfecture pour gagner un an de plus.

Concernant le logement, vous n'avez toujours pas corrigé les erreurs contenues dans votre cahier sur l'accessibilité, ni dans sa charte et sa grille d'indicateurs. Et l'approche pose toujours problème puisque la prétention est de faire du logement adapté. Or, un logement ne peut jamais être adapté à tous et doit donc être accessible et adaptable, afin de pouvoir devenir adapté à chacun. C'est la conception même du bâtiment et le principe de modularité et d'adaptabilité qui sont essentiels.

Alors vous évoquez une révision de vos documents mais vous continuez pourtant à exclure de ces travaux une des spécialistes du sujet.

Et en lieu et place de construire accessible, vous produisez de l'habitat dit inclusif considéré par l'ONU comme des lieux de ségrégation à petite échelle.

Enfin, concernant le recensement du logement accessible, obligation légale pour laquelle les associations avaient obtenu en 2018 la réalisation de ce recensement avec un objectif de 10 000 logements recensés en 2 ans, hélas, vous en êtes loin et vous avez petit à petit abandonné ce travail pourtant essentiel, alors que les personnes handicapées sont celles qui attendent le plus longtemps sur la métropole pour avoir un logement accessible. Jusqu'à 14 ans pour certaines.

Quant aux agents handicapés de la collectivité, nombre d'entre eux subissent de la souffrance au travail. Vous ne vous donnez pas réellement les moyens d'un accompagnement de qualité.

Enfin, je souhaite répondre à Mr Alves.

Il parle de 20 associations représentant des personnes en situation de handicap.

Mais la métropole continue à présenter comme association représentant les personnes handicapées des associations qui sont avant tout gestionnaires d'établissements et de services pour personnes handicapées. Rappel que les organisations représentatives doivent satisfaire à plusieurs critères : être majoritairement composées et dirigées par des personnes handicapées, mais aussi ne présenter aucun conflit d'intérêt du fait de la gestion d'établissements ou de services aux personnes handicapées. Nous redemandons à la ville de cesser de mettre sur le même plan des organisations qui sont de nature différente, les unes représentatives de personnes handicapées et les autres gestionnaires d'établissements qui privilégient naturellement leurs intérêts économiques.